



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 23 JANVIER 2023**

N°2023-01

L'an deux mille vingt-trois et le lundi 23 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 17/01/2023

Date d’Affichage : 17/01/2023

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS : Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Francis CHEDOZEAU
Noëlla ROBIN donne son pouvoir à Christelle FROMENTEAU
Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à Florence GUILLEMOTO

SECRÉTAIRE : Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 54 594 € correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2023.

Op. 15 - Mairie	C/ 2051 concessions droits similaires	3 000,00 €
	C/ 2131 bâtiments publics	29 510,00 €
	C/ 2183 matériels bureau et informatique	1 000,00 €
Op. 22 - Voirie	C/ 21758 autres installations matériel et outillage	13 084,00 €
Op. 27 – Salle des fêtes	C/ 203 frais d'études	8 000,00 €
TOTAL		54 594,00 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 23 janvier 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



G. Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20230123-2023_01_01-DE
Reçu le 24/01/2023
Publié le 24/01/2023